

RCS : GAP
Code greffe : 0501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GAP atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00023
Numéro SIREN : 834 545 212
Nom ou dénomination : 2A SECURITE

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/002383

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/002383**
n° de gestion : **2018B00023**
n° SIREN : **834 545 212 RCS Gap**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Gap certifie avoir procédé le 05/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

2A SECURITE - Société par actions simplifiée
48 route Sainte-marguerite Bâtiment B N 49 5ème Étage 05000 Gap -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



211203

211203



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		2A SECURITE SASU						Néant	*											
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le						
										13	1	2	2	0	1	8	10	0	0	0	0	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209						210												
	Production vendue	biens			215						214											
		services *			217						218	67 299										
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222													
	Production immobilisée *								224													
	Subventions d'exploitation reçues								226													
	Autres produits								230	338												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)										232	67 636										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234													
	Variation de stock (marchandises) *								236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240													
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	13 852												
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243						244	195											
	Rémunérations du personnel *								250	13 957												
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	2 957												
	Dotations aux amortissements *								254	1 076												
	Dotations aux provisions								256													
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262	140											
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																		
Total des charges d'exploitation (II)										264	32 176											
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	35 460											
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								(III)	280												
	Produits exceptionnels								(IV)	290	5 272											
	Charges financières								(V)	294												
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						(VI)	300					5 272						
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																		
	Impôts sur les bénéfices *								(VII)	306												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	35 460											
B - RÉSULTAT FISCAL										Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318													
	Provisions non déductibles *								322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324													
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248															
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)		249																
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997													
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies)	986	34 720	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)		127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138						342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		990						740					
	Divers (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992						350					
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"										655											
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	0					354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356											
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :															360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0					372				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

2A SECURITE
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social :
Résidence Sainte Marguerite
48 Route Sainte Marguerite
05000 GAP
834 545 212 RCS GAP

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019

L'an DEUX MILLE DIX NEUF,

Le 30 juin

A 17h30,

L'administrateur unique de la société 2A SECURITE, société par actions simplifiées unipersonnelle au capital de 2.000 euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 48 Route sainte marguerite, sur convocation du président.

Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, propriétaire de 200 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur BOUGUETTOUCHA Abdennour, président et associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à l'administrateur.
- Affectation du résultat de l'exercice,
- non rémunération du président

Le Président dépose sur le bureau et met à sa disposition:

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

art

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 35 460 euros de la manière suivante :

bénéfice de l'exercice :	35 460 euros
En réserve légale	200 euros
En "report à nouveau "	35 260 euros
S'élevant ainsi à 35 260 euros	

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code général des impôts, l'assemblée générale constate que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de jetons de présence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve la non rémunération du président pour la deuxième année d'exercice soit au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par Le président.

Monsieur Abdennour BOUGHETTOUCHA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'ABD' followed by a stylized flourish.